

Donnez du sens à votre Taxe d'Apprentissage 2017

Parce que travailler est la condition première de l'inclusion sociale



NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE AU TITRE DE LA PART «HORS QUOTA»

Pour vous, c'est :

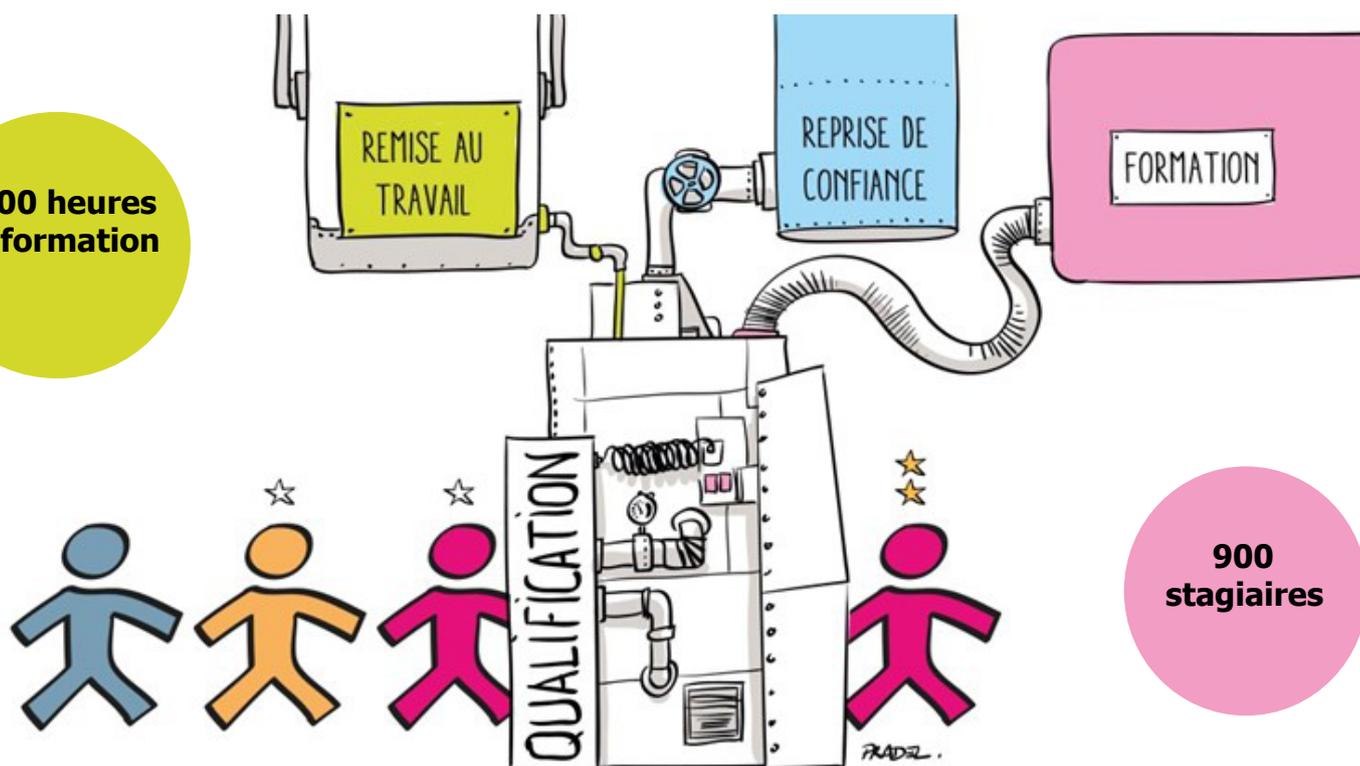
- **Affirmer** votre image d'entreprise socialement responsable
- **Participer** au mouvement social en faveur de la dignité de tous
- **Soutenir** l'égalité des chances des personnes

Pour nous, c'est permettre de :

- **Promouvoir** les EA et leurs métiers auprès des élèves en situation de handicap et des demandeurs d'emplois TH
- **Professionaliser** les personnes en situation de handicap
- **Sécuriser** les parcours professionnels par la réalisation de formations

POURQUOI CHOISIR L'UNEA COMME BENEFICIAIRE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

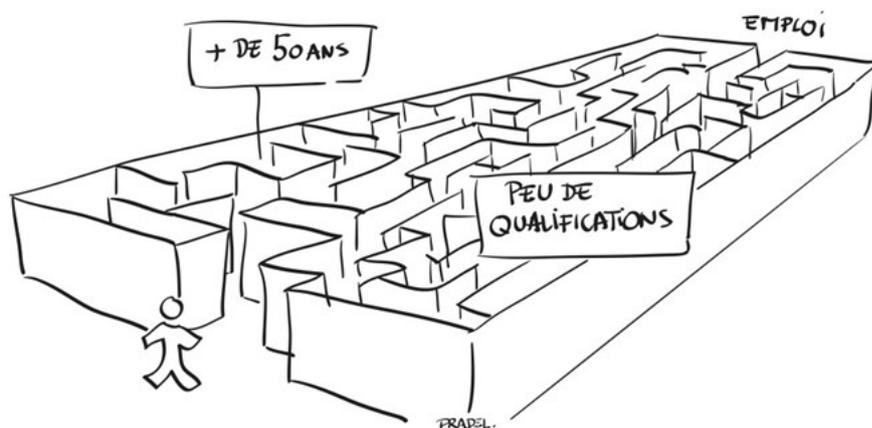
6500 heures
de formation



900
stagiaires

Dans le cadre du Pacte de professionnalisation en Entreprises Adaptées et suivant les orientations de l'Observatoire des métiers et des compétences du secteur adapté, l'UNEA a pour mission de promouvoir l'entrepreneuriat adapté et pour cela :

- **Développer** les compétences individuelles des Travailleurs Handicapés et les préparer aux métiers de demain par la formation,
- **Promouvoir** et valoriser les compétences des salariés de l'Entreprise Adaptée,
- **Favoriser** la réalisation du projet professionnel du salarié, en vue de la valorisation de ses compétences.



9000 salariés
couverts par une
GPEC sectorielle

POUR QUELLES ACTIONS ?

Offrir aux jeunes handicapés une transition vers l'accès à un premier emploi

- Créer une dynamique de réseau sur les territoires pour développer l'accès à un premier emploi des jeunes en situation de handicap
- Renforcer l'interconnaissance et formaliser les collaborations entre l'ensemble des partenaires : enseignement secondaire (milieu ordinaire et spécialisé), acteurs de l'accompagnement socio-professionnel, et les Entreprises Adaptées
- Permettre à des jeunes en situation de handicap d'obtenir une expérience professionnelle

Contribuer à la promotion des contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation dans les Entreprises Adaptées

L'accès des personnes en situation de handicap à l'apprentissage et la sécurisation des parcours constitue une priorité nationale qui permettra de :

- Lutter contre le chômage massif des jeunes handicapés
- Recruter du public jeune dans les Entreprises Adaptées, permettant un rééquilibrage de leur pyramide des âges.
- Développer les contrats d'apprentissage et de professionnalisation dans les Entreprises Adaptées (au moins un contrat d'apprentissage et un contrat de professionnalisation par Entreprise Adaptée pendant 5 ans).

Favoriser la promotion des métiers en aidant à la professionnalisation au sein des Entreprises Adaptées

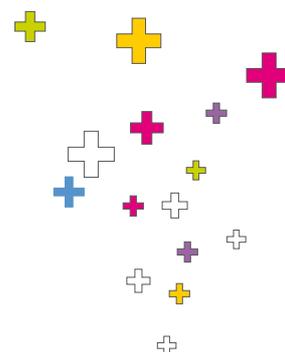
En prolongement de la promotion des métiers des Entreprises Adaptées, nous favorisons la démarche de professionnalisation (notamment par l'apprentissage) des personnes en situation de handicap au sein des Entreprises Adaptées grâce à la mise en place de la GPEC au sein des entreprises :

- Formation / accompagnement des dirigeants, managers et salariés
- Déploiement d'outils et de méthodes de GPEC
- Mise à disposition du référentiel métier propre au secteur adapté
- Mise en évidence de besoins de compétences
- Réponse à ces besoins, lorsque c'est possible, par des formations en contrat d'apprentissage

Proposer les formations complémentaires qui permettront de compléter les parcours de professionnalisation et proposer des compléments de formation sur les méthodes de professionnalisation à l'encadrement des Entreprises Adaptées

Il s'agit de proposer aux salariés des Entreprises Adaptées des formations dispensées par l'UNEA répondant aux particularités des Entreprises Adaptées et de leurs personnels.

- Actions d'information, sensibilisation et formation des salariés, dirigeants, stagiaires et candidats aux Entreprises Adaptées sur la Responsabilité Sociale Economique en Entreprise Adaptée
- « Connaître l'Entreprise Adaptée »
- « Devenir acteur de son projet professionnel »



Les Entreprises Adaptées

Les **Entreprises Adaptées**, sont avant tout des entreprises. Elles développent des activités économiques en employant très majoritairement des salariés en situation de handicap.

Employeurs sociaux et solidaires, elles ont pour missions de créer et pérenniser des parcours professionnels pour les personnes en situation de handicap.

Outils de professionnalisation, elles adaptent l'organisation du travail au potentiel de chacun de ses salariés.

Entreprises responsables, elles innovent et développent des projets économiques durables au service de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Organisations sociétales, elles participent à la vitalité économique et sociale des territoires.

Une réalité économique

1,05 M€ de CA

782 M€ de masse salariale

Plus de **200** métiers référencés dans les Entreprises Adaptées

45 % des Entreprises Adaptées sous statut commercial

Une inclusion forte

32 000 salariés dont **26 000** en situation de handicap

91 % de CDI

84 % d'emploi à temps plein

75 % de salariés handicapés sans qualification

3,2 % de la masse salariale consacrée à la formation

